attaques contre cette armée, contre son organisateur et son chef. (Exclamations ironiques à droite.) Ici l'orateur rend hommage à l'homme qui, aux heures de détresse, est venu mettre son expérience, son courage et son dévouement au service de la France. A quel point de vue qu'on se place, cet homme mérite à tout le moins le respect, il ne mérite pas l'outrage. (Applaudissements à gauche.) Revenant à l'un des quatre rapports ci-dessus mentionnés et qui a été déposé par M. Blavoyer, l'orateur estime que ce rapport est plus heureux. (Approbation à gauche.)

— La commission des marchés, s'écrie de son banc M. d'Audiffret-Pasquier, revendique la responsabilité de ses rapports.

L'orateur poursuit en déclarant que les rapports dont il s'agit ne contiennent pas un seul mot qui ne soit une équivoque ou une assertion inexacte. Ainsi on confond sous la dénomination de garibaldiens des hommes n'ayant jamais fait partie de la légion de Garibaldi. En outre, le rapport tend à présenter pour types communs à la légion garibaldienne trois hommes d'un caractère louche, savoir : un imbécile, un chevalier d'industrie, un lâche, sur lesquels l'orateur demande à fournir quelques renseignements.

Un membre de la droite interrompt.

M. Pajot. Je ne vous ai pas interrompu, je vous prie de ne pas m'interpeller.

M. Challemel-Lacour. Il s'agit d'abord d'un sieur Geneste qui est envoyé à Chaguy avec un bon d'habillement. Le préfet ayant vu qu'un tailleur a fourni des habillements, de bonne foi les paye. On renvoie les autres se pourvoir devant le sieur Geneste.

Le second marché touche un certain Moulinié, qui a été envoyé au bagne. Mais qui l'a occupé d'abord ? Le général de Palikao et M. de la Villeboisnet. Le préfet se doute de quelque chose, il ne s'appelle pas Moulinié, mais Moulot. Le préfet ne fait pas arrêter Moulinié à Chagny au milieu de sa compagnie ; il l'appelle dans son cabinet et le rend à la justice, à laquelle il appartenait. Moulot avait été négociant et condamné pour banqueroute à douze ans de travaux forcés.

Mais qui lui avait donné son brevet de fournisseur ? C'était l'Empire. M. Blavoyer et la commission n'en disent pas un mot.

Vient ensuite le commandant des Vengeurs Malicki. Il a déserté, il a volé, il a été condamné. Je reconnais que c'est une faute de l'avoir employé, mais il avait montré du talent pour organiser un corps difficile, et l'on peut se tromper, surtout au milieu des temps si troublés où malheureusement était la France. On s'étendra longuement sur les trois marchés sans doute, mais ils n'ont pas d'autre caractère, dit en résumé M. Challemel-Lacour.

L'orateur parle en suite du marché Girodon, auquel M. de Ségur a rendu justice, et il a eu raison, car c'est le marché qui a fourni surtout l'artillerie, l'artillerie qui a rendu de si grands services à Nuits dans l'effort qui fut fait pour arrêter l'ennemi en marche sur Lyon, effort dans lequel M. de Carayon-Latour s'est couvert de gloire. Il affirmera ce que j'ai dit de l'importance de cette affaire.

M. de Carayon-Latour s'est prononcé dans un sens contraire, s'écrie M. Raoul Duval de sa place.

— Vous êtes mal informé, réplique l'orateur. (Agitation.)

L'orateur ajoute deux observations. En premier lieu, il regrette que l'hommage rendu par M. le rapporteur à M. Girodon n'ait pas été étendu à d'autres qui méritaient le même traitement. En second lieu, il fallait condamner les assertions erronées et passionnées, et cela n'a pas eu lieu. (A ce mot, une interruption éclate sur les bancs de la commission.)

Messieurs, réplique l'orateur, les rôles sont donc intervertis ? Est-ce que d'aventure vous me considéreriez ici comme un accusé ? (Applaudissements à gauche.)

Quand au troisième rapport, qui émane de M. Monet, il rend justice à la légion des mobilisés du Rhône. Mais, par un inconcevable oubli, ce rapport ne fait aucune mention de la légion d'Alsace-Lorraine, qui a si vaillamment fait son devoir et dont plusieurs membres de l'Assemblée — M. Keller notamment — ont fait partie. En bien ! ces braves et patriotiques légions sont complétement ignorées par M. Monet.

---

résolution. Elle connaissait tous ces expédients misérables, ces subterfuges mesquins dont se sert le faible pour circonvenir l'ennemi, mais personne ne lui avait appris les moyens honnêtes à l'aide desquels on vient à bout de le battre.

La mistress Bannister dont George Vane avait parlé était une de ses filles aînées qui, disait-il, s'était montrée très-ingrate, et lui reprochait la maigre pension à l'aide de laquelle il occupait un entre-sol au-dessus de la boutique d'un boucher et dînait chaque jour dans un des restaurants à bon marché du Palais-Royal.

M. Vane avait l'habitude de se lamenter sur le manque d'affection de sa fille en termes très-durs et souvent assaisonnés de citations tirées du *Roi Lear*. Je crois même qu'il jugeait sa situation tout à fait la même que celle du malheureux monarque anglais, et qu'il oubliait que la folie de Lear n'avait eu pour cause qu'un partage trop généreux de sa fortune entre ses ingrates filles, tandis que la sienne ne provenait que de l'insouciance avec laquelle il avait dépensé l'héritage maternel de ses enfants.

Mistress Bannister, poussée par son mari, avait protesté pendant plusieurs années contre des actes d'extragance qui avaient englouti une fortune à laquelle elle avait droit, et maintenant qu'elle était veuve, riche, et maîtresse de ses actions, elle se contentait d'allouer à son père un modeste revenu, au lieu d'une pension plus considérable.

La suite au prochain numéro.

M. Blavoyer n'en parle pas non plus. L'orateur tient à réparer cet oubli et à envoyer de la tribune où il parle un souvenir à ces braves. (Vifs applaudissements à gauche.)

Une voix à droite. Passez au marché.

M. Challemel-Lacour. Je demande que cette interruption ne soit pas mise au *Moniteur*.

M. Berlet. Allez-vous-en à Strasbourg ou à Metz, monsieur Paris.

Une voix à droite. Y étiez-vous ? (Agitation.)

M. Challemel-Lacour. Si je considère les observations de ce rapport, ses récits et ses appréciations, si je regarde surtout au prologue, je crois que ce n'est pas à un rapport sur les marchés, mais à un rapport politique que j'ai affaire. Je crois que les marchés ne viennent là que comme une thèse politique.

Le rapporteur s'efforce d'établir d'abord que les révolutions sont choses mauvaises, et il croit trouver une argumentation dans ce qui s'est passé à Lyon. Il ne fallait pas grand effort pour voir cela. La révolution du 4 septembre n'a pas échappé au caractère des révolutions. Mais qui en est responsable ? Ce ne sont pas toujours ceux qui les accomplissent, mais ceux qui les préparent, qui les rendent nécessaires vingt ans d'avance, et, sans être prophète, on pouvait prédire la révolution du 4 septembre.

Ceux qui sont portés au pouvoir même par l'élection régulière manquent d'expérience. Cela est facile à constater également; c'est ce qui s'est passé à Lyon. Une foule s'empare de la préfecture et d'un dépôt d'armes. On nomme des chefs; on sait comment se nomment ces gouvernements.

Ce sont des gouvernements de hasard ou de fatalité si l'on veut. Dans le Comité de salut public il y a eu des administrateurs et des hommes d'expérience. C'est un gouvernement qui a des éléments de révolution. Que voulez-vous ! C'est une révolution : une ville qui a été comprimée pendant vingt ans.

Mais la force ne dure pas toujours. Elle se relâche ou se brise. Le poids comprimant cesse d'exister, et l'on s'aperçoit que, sous le despotisme, il s'est creusé un abîme où tout est prêt à sombrer jusqu'à l'unité politique, jusqu'à l'unité morale, et l'on veut encore reprendre ce fardeau si écrasant et si fatal du despotisme et de la compression. Il y a donc eu révolution à Lyon, dit en résumé M. Challemel-Lacour.

Mais au milieu même de l'effervescence générale, du trouble général, il y avait une espèce d'ordre (bruit), oui, il y avait une espèce d'ordre dans le comité de salut public comme dans le conseil municipal. Oui ! le comité de salut public a voulu, à sa manière, faire une espèce d'ordre. Ses efforts n'ont pas été très-intelligents, très-efficaces, mais ils furent sérieux.

Oui ! dans la ville de Lyon, il n'y a eu à cette époque personne, non, personne qui voulût l'anarchie, et ceux mêmes qui en faisaient, faisaient de l'anarchie sans le vouloir. Telle est la vérité des faits.

M. Challemel-Lacour rappelle ici une lettre dont parle le rapport et qui aurait été livrée à la publicité, indûment, contrairement à la volonté de son auteur. Encore si cette lettre avait été publiée dans son intégrité ; mais l'on y passe une phrase où l'on signale des hommes de l'Internationale *que l'invasion n'émeut pas, que la République ne touche pas et qui s'en vantent.*

Puisqu'on citait cette lettre, il fallait la citer complète, il ne fallait pas l'altérer par des mutilations malveillantes. L'orateur relève notamment la suppression d'une fin de phrase, suppression qui dénature entièrement le sens général de la pensée. (Vives exclamations d'étonnement à gauche.) En effet, cette suppression tend à rendre l'auteur de la lettre solidaire d'hommes qu'il désavouait formellement et qu'il a combattus de toutes ses forces avec une énergie et une obstination que les rédacteurs du rapport ne paraissent pas soupçonner. L'orateur proteste contre une telle altération de sa pensée.

— Et les marchés ! s'écrie une voix à droite.

— Je réponds au rapport, réplique l'orateur, et j'ai lieu de m'étonner que l'on ait imputé à la démocratie lyonnaise des sentiments qui n'étaient pas les siens.

Cela posé, l'orateur abordant un autre genre de griefs, entreprend de rectifier les assertions du rapport. On a cru pouvoir signaler diverses irrégularités financières. Or, l'orateur invoque contre ces assertions le témoignage du receveur de la ville de Lyon, homme sérieux, fonctionnaire consciencieux et qui plus est catholique. Eh bien ! le témoignage de cet homme n'a pas été recueilli. Pourquoi cet oubli ? Quoi qu'il en soit, le receveur de Lyon a constaté lui-même que dans la gestion financière de Lyon il n'y a rien qui puisse atteindre ou compromettre, soit l'adjoint, soit le conseil municipal de Lyon, soit sa commission. L'orateur repousse également les imputations du rapport en ce qui concerne le comité de défense rurale, les questions de chemins de fer, etc.

Ces réquisitions notamment, dont a blâmé le chiffre exagéré, ont été nécessitées par les circonstances exceptionnelles au milieu desquelles on s'est trouvé. D'ailleurs, elles ont été délivrées régulièrement, non-seulement par le préfet, mais aussi par les sous-préfets et par les maires. Le rapport vise encore une certaine affaire Valich-Escoffier relative à des commandes et à des livraisons de sabres-baïonnettes.

Or, M. Valich et M. Escoffier sont tous deux des citoyens fort honorables. On les a chargés très-régulièrement d'une commission régulière. Ils avaient à fournir un chiffre de sabres dont on avait besoin, ils ont livré cette commande et perçu le prix convenu. Qu'y a-t-il dans cette affaire qui ne soit parfaitement honorable ?

M. Challemel-Lacour passe à l'affaire Favier. Une partie de la garde nationale n'était pas armée. On ne peut savoir à quel degré d'impatience, à quelles défiances singulières et dangereuses étaient portés les esprits à Lyon. M. Favier parle alors de 8,000 fusils en Suisse. Son offre est acceptée. Il était connu à la préfecture. Une somme de 80,000 fr. lui est allouée.

Les recommandations étaient autres qu'elles ne devaient être. Il avait été surveillé. M. Challemel-Lacour fait procéder à son arrestation à Genève. Il rend 16,000 fr. en argent, et il est pris hypothèque sur les biens de Favier pour le reste. Les intérêts du Trésor de l'Etat ont été sauvegardés ainsi, autant du moins qu'ils pouvaient l'être. (Bruit à droite.)

Le préfet du Rhône a poursuivi ; le procureur de la République a écrit, pressé. Il a été répondu enfin que c'était plutôt un procès civil à faire. Le préfet a agi en conséquence. Sur quoi porte la critique de cette affaire ? (Bruit). Il n'y a pas critique, ou il y a critique dans le rapport, pourquoi ?

L'orateur arrive au traité avec le comte Ambjorn-Sparre. C'est un Suédois qui est un habile homme, un trop habile homme. Une première fois, on avait employé Sparre pour des cartouches Remington. Ces cartouches avaient été reconnues bonnes par des personnes de guerre compétentes. Plus tard, devant la nécessité, devant l'ennemi qui approchait, M. Challemel-Lacour crut devoir traiter, et si le traité n'a pas été exécuté comme il le fallait, le préfet n'en est pas cause.

L'orateur justifie ensuite ce qui s'est passé à l'égard des légions du Rhône. Il y a eu des fournitures mauvaises. Il y a eu des procès et des condamnations, contre qui ? Contre un fournisseur qui était employé par l'Empire depuis vingt ans et qui était expert.

On reproche à un vaguemestre d'avoir été fournisseur de sa légion. Il avait fourni cette légion, et il s'est engagé dans un sentiment de patriotisme. De quoi vous étonnez-vous ?

On s'étonne que l'on se serve de marchands de dentelles pour acheter des fournitures militaires ! Mais on sait que dans les moments si terribles où nous étions, on se sert de tous ceux qui peuvent faire des achats d'une manière honnête et sérieuse. On critique les inventions de M. Sans pour empêcher l'occupation des voies ferrées par l'ennemi.

C'est un ingénieur distingué. Il proposait moyennant 5,000 fr., de mettre son invention en fonctionnement pour 100 kilomètres. Plusieurs ingénieurs, plusieurs hommes compétents déclaraient l'invention excellente. Et tout a été approuvé par un ingénieur que l'on connaît à l'Ecole polytechnique, par M. Serret.

La commission, qui n'aime pas les corps francs, en parle avec dureté. Et pourtant ces corps francs comprenaient bon nombre de braves gens, et ils avaient à leur tête des hommes distingués. La commission reproche à M. Challemel Lacour ses complaisances pour les corps francs. Cette assertion est inexacte. Voici ce qui s'est passé. Sans doute M. Challemel-Lacour a donné beaucoup aux corps francs. Oui, en les voyant couverts de haillons, il leur a donné beaucoup, dans l'ignorance où il était que, deux ans plus tard, des Français viendraient lui demander compte de ce qu'il donnait. (Triple salve d'applaudissements à gauche)

Oui, M. Challemel-Lacour a donné beaucoup, et il n'a qu'un regret, c'est de n'avoir pu donner davantage, au risque d'encourir l'ironie et les reproches de la commission. (Nouveaux applaudissements.) Quand à la partie purement politique de la mission du préfet de Lyon...

— Vous avez fait le désordre, s'écrie M. de Gavardie de son banc.

L'orateur, sans s'arrêter à cette interruption, convient que, sous la pression des circonstances, il a fait paraître un journal dont il était l'inspirateur, et dans lequel il s'est attaché à faire prévaloir cette idée que la République ne doit pas être seulement un gouvernement d'ordre. Au reste, cette situation irrégulière n'a duré que peu de temps, et bientôt le journal du préfet de Lyon a cédé la place au *Journal officiel*. Il est vrai que ce journal laissait un excédant de dépenses d'environ 2,000 fr.

En somme, l'orateur a beau lire et relire le rapport en tous les sens, il n'y trouve, il n'y pouvait trouver aucune accusation de malversation ni de dilapidation. Mais, en revanche, les insinuations malveillantes abondent. La commission a donné un libre cours à sa passion. Il y a des personnes pour qui la passion est excusée d'avance dans un parti où l'on dit : *Dolus ac virtus*. Mais non, rien n'excuse la passion d'un parti, quand elle manque à la justice et à la vérité. Huit légions, 25,000 hommes ont été organisées; il y a eu un magasin d'habillement et d'équipement ; il y a eu des chevaux achetés et prêts à partir ; il y a eu une artillerie également prête. Voilà ce qu'a fait le département du Rhône. L'oublier, c'est un reproche du département du Rhône et à l'honneur de la France elle-même. (Applaudissements à gauche.)

M. Challemel-Lacour annonce qu'il dira quelques mots des marchés du conseil municipal de Lyon. M. Ferrouillat complètera. Cela ne veut pas dire que le préfet ait été toujours d'accord avec le conseil municipal.

Le préfet a donné des avis qui n'ont pas toujours été suivis. Mais quand il a vu qu'il se heurtait à des partis pris, qu'il ne pouvait rien, il a donné son approbation, parce que sa résistance intempestive n'est qu'une faiblesse, parce que le patriotisme du conseil municipal lui était connu, et que l'union des deux autorités principales dans le département du Rhône était nécessaire dans l'intérêt du pays, à ce point que le préfet a cru devoir prendre la responsabilité d'un grand nombre d'actes.

Du reste, M. Challemel-Lacour ne se fait pas illusion. Il sait les violences, les injustices habituelles des partis. Souvent les hommes qui ne reculent pas devant le péril de leur vie faiblissent devant la calomnie. Ainsi on a blessé jusqu'au cœur l'honorable M. Ganguet.

Il y a même des hommes qui ont succombé à la peine ; et il y a M. Hénon. On lui reproche d'avoir été à la préfecture quand il aurait pu, dit-on, ne pas y être. Il a empêché beaucoup de malheurs. On a été jusqu'à dire qu'il était de l'internationale. Il n'en était pas plus que moi, ajoute l'orateur, qui n'en suis pas parce que je connais les nations étrangères.

Le 28 septembre 1870, une grande partie du conseil municipal résista avec M. Challemel-Lacour, et M. Hénon était à ses côtés, avec M. Leroyer et M. Andrieux. Mais vouloir justifier M. Hénon, ce serait faire injure à cet homme de bien qui me le reprocherait du fond de sa tombe. (Très bien !)

Au fond, que veut le rapport, ajoute l'orateur, il veut atteindre la démocratie lyonnaise, c'est-à-dire la majorité numérique qui n'est pas à vous. On veut ainsi confondre le conseil municipal avec l'Internationale.

Une voix à droite. C'est la même chose.

M. Challemel-Lacour. Comment ! c'est la même chose : Et le comité de salut public voulait chasser le conseil municipal. Veut-on faire un reproche de ce que le comité de salut public a existé trop longtemps ? Mais, on le sait, il n'est pas bien facile de chasser, de faire déguerpir une assemblée qui se croit maîtresse. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Vives réclamations à droite.)

Une voix à droite. On nous compare à cela.

M. le président. Je crois qu'il n'y a aucune comparaison dans la pensée de l'orateur. Si l'allusion était claire, je la réprimerais. (Très bien ! très-bien !)

M. Challemel-Lacour continue à s'étonner des reproches qui sont faits dans le rapport et que l'on ait ainsi fait planer pendant deux ans des menaces dont on a trop abusé dans le public, dont a trop abusé surtout une meute de journalistes éhontés.

L'orateur vient à la partie du rapport qui touche à la guerre à outrance. Il trouve qu'un grand nombre de personnes se sont trop hâtées de désespérer et de montrer ainsi leur faiblesse. (Agitation.) Je n'ai voulu faire allusion à aucune personne dans cette Assemblée, mais il y a eu beaucoup de personnes qui ont trop douté.

M. le président invite l'orateur à ménager les tournures de ses expressions.

M. Challemel-Lacour. A Lyon, on a espéré toujours, même contre tout espoir; on a cru à un héroïsme surhumain et au succès final.

L'orateur revient aux marchés et fait remarquer que l'intégrité des magistrats reste entière.

Le préfet de Lyon ne s'est pas séparé du conseil municipal pour ces deux raisons. Dans ses efforts et ses entreprises, il me semblait s'associer à un mouvement d'opinion auquel il paraissait difficile de résister, et il m'a aidé dans le maintien de l'ordre en partageant jusqu'à mes périls. Sans doute le préfet était faible et cependant il a eu quelque force, s'il y a quelque force à faire avec peu, et ce peu a suffi pour empêcher la guerre civile.

Et cependant, à Lyon, tous les gouvernements ont eu le tort d'accumuler des surveillés ! Ils s'étaient cantonnés dans une maison comme dans une forteresse, et, à ce propos, le rapport a trop méconnu le courage de M. Baudy. Le préfet fit ensuite réunir 500 hommes d'un bataillon conservateur.

Le chef, étant un homme brave, déclara qu'il fallait du canon et crut qu'il ne pouvait marcher.

Ce n'est que quelques heures après qu'un bataillon de la Croix-Rousse dégagea la préfecture. Que veut dire ce fait du 28 septembre ? Que la circonspection était commandée par la situation, et qu'il était bon de ne pas éveiller la guerre civile en ménageant le sang des citoyens.

Je ne crois pas qu'il faille mettre toutes les passions en combustion. La patience, pour un préfet de Lyon, est toujours la garantie la plus précieuse dans une cité aussi pleine d'exaltation.

Le rapporteur n'est pas de cet avis et il se sert de termes imprudents contre la démocratie lyonnaise.

On la peint sous des couleurs trop vives ; on veut que la population soit encore livrée à la démagogie.

A droite. — C'est vrai.

M. Challemel-Lacour. — Est ce ainsi que l'on prétend gagner à de sages idées politiques un parti violent, impétueux ? Croit-on que ce soient les injures qui gagnent les cœurs ? L'Assemblée pourra bien voter vos conclusions, mais pourra-t-elle effacer tant de paroles qui sont capables de semer la haine et la division quand nous avons besoin de tant d'union pour notre unité nationale ?

Et maintenant vous parlerai-je de ce qui s'adresse à moi ? Certainement ni mes habitudes ni mes goûts ne m'avaient fait prévoir le rôle que j'ai dû prendre.

M. de Gavardie. — Il ne fallait pas l'accepter.

M. Challemel-Lacour. — Comment l'interrupteur n'est-il pas venu à Lyon ? Il aurait pu y montrer son intrépidité et son esprit de résistance. Il y a des partis où des hommes se croient bons à tout, à être préfets, ambassadeurs. (Très-bien !) Pour moi, je ne croyais pas être jamais préfet. J'ai été improvisé préfet, je l'avoue.

Je n'y avais pas été préparé, lorsqu'en 1871, j'avais été forcé d'aller à l'étranger. Mais j'étais désigné d'avance, parce que j'aimais la liberté et l'ordre, parce que j'aimais la démocratie et que je ne sépare pas la démocratie de l'ordre.

C'est pour cela que je suis allé à Lyon où j'avais à m'opposer aux révolutionnaires, sachant bien ce qui pouvait m'arriver si j'échappais aux passions populaires.

Voilà une des dictatures improvisées. Je reconnais votre juridiction et j'ai confiance dans ceux qui veulent la justice et la vérité et ne se laissent pas tromper par les calomnies d'une presse qui déshonore la presse.

J'ai confiance en des hommes qui doivent comprendre qu'on fait perdre le temps de l'Assemblée en discutant l'honneur de ceux de leurs adversaires qui sont bien décidés à ne se laisser jamais arrêter dans leur conviction. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. de Carayon Latour, Messieurs, je ne viens pas répondre au cours de morale et de patriotisme que vous venez d'entendre, et je regrette vivement d'intervenir pour un fait personnel dans cette discussion.

J'y viens, appelé et amené en quelque sorte par une interruption de mon ami M. Raoul-Duval, à laquelle a répondu l'honorable orateur qui descend de la tribune. Je dois expliquer le fait qui a provoqué cette interruption.

J'ai eu l'honneur de commander pendant la guerre un de nos bataillons de mobiles, et j'ai été envoyé à Lyon par le général qui commandait la 14e division militaire.

A mon arrivée dans cette ville, j'eus la douleur de voir le drapeau rouge flotter sur l'Hôtel-de-Ville et sur la préfecture.

Mon bataillon fut envoyé dans un village des environs, village où je ne m'attendais pas à trouver encore le drapeau de la Commune. (Mouvement.)

Mes mobiles furent aussi indignés que leur commandant, et vous ne serez pas surpris d'apprendre, messieurs, qu'ils n'étaient pas dans ce village depuis quatre heures, que ce drapeau rouge était enlevé. (Vive approbation et applaudissements à droite.)

Dès ce moment, les autorités municipales devinrent les ennemis mortels de mon bataillon. Tous les jours des discussions très-vives s'engageaient entre les autorités et les officiers, et les sous-officiers ; tellement que je fus obligé de prendre la défense d'enfants qui, je vous le dis en conscience et en pleine vérité, se sont admirablement conduits dans ce cantonnement — les députés de Lyon peuvent en avoir l'assurance en s'adressant aux habitants de Vénissieux, — que je fus, dis-je, obligé de prendre énergiquement la défense de mon bataillon, et que j'eus avec le maire de Vénissieux des explications dont je ne donnerai pas les détails, mais qui furent très-sérieuses.

Alors ce n'était plus le bataillon des mobiles, c'était le commandant qu'on attaquait.

Un rapport avait été fait au préfet de Lyon, M. Challemel-Lacour ; ce rapport était contre le commandant, contre les officiers et les sous-officiers. Me trouvant un jour chez le général Bressolles, j'ai vu le rapport du maire de Vénissieux, qui avait été adressé au préfet de Lyon. Il fut renvoyé par l'honorable M. Challemel-Lacour chez le général Bressolles et, en tête du rapport, il y avait écrit, — je l'ai vu de mes yeux : — « Faites-moi fusiller tous ces gens-là ! » *Signé* : CHALLEMEL-LACOUR. (Longue et bruyante explosion d'exclamations. — Applaudissements répétés à droite et au centre droit.)

Un membre à droite. C'est là de la politique d'apaisement !

M. **le marquis de Grammont.** C'est de la fraternité rouge !

M. **Challemel-Lacour** monte à la tribune aussitôt que M. de Carayon La Tour en est descendu et attend pendant longtemps que le silence se fasse.

M. **le président**. M. Challemel-Lacour a la parole.

M. **Challemel-Lacour.** Messieurs, je ne puis entrer dans la discussion d'un fait dont ma mémoire n'a gardé aucun souvenir. (Nouvelles exclamations à droite et au centre. — Mouvement prolongé.)

M. **Paris** (Pas-de-Calais). Recueillez vos souvenirs ! (Rires approbatifs. — Bruit.)

M. **Challemel-Lacour.** Tout ce donc je me souviens, c'est qu'il y a eu, à une certaine époque, des démêlés entre le bataillon des mobiles de la Gironde et les autorités d'un village dont le nom même m'était échappé... (Interruptions à droite. — Ecoutez ! écoutez ! à gauche.)

Quelles étaient les causes de ces démêlés ? quelles en furent les suites ? c'est ce que j'ignore. (Bruit à droite.)

Je n'entends point mettre en doute la sincérité des affirmations si précises qui viennent d'être portées à cette tribune. Ce que je puis affirmer, c'est que l'annotation dont il a été parlé est absolument impossible.

Il y a donc ici une confusion, une erreur, qu'évidemment je ne me charge point d'expliquer... (Bruyantes exclamations et rires ironiques à droite) et dont l'explication... (Bruit.)

M. Duguilhon-Lasselve. J'affirme que le fait que vient de rapporter M. de Carayon La Tour est exact (Bruit. — Agitation.) Je le tiens du général Bressolles.

Plusieurs membres à droite. Répétez-le !

M. Duguilhon-Lasselve quitte sa place et vient se placer sur les bancs les plus rapprochés de la tribune.

Les mêmes membres. Répétez ce que vous avez dit ! On ne vous a pas entendu !

M. Duguilhon-Lasselve. Je déclare que le général Bressolles m'a rapporté exactement le fait que vient de déclarer M. de Carayon La Tour. (Mouvement. — Agitation.)

M. Challemel-Lacour. L'explication n'est possible qu'à la condition que la pièce soit retrouvée et produite. (Allons donc !)

M. le comte de Bois-Boisel. La parole de M. de Carayon La Tour nous suffit.

M. Paris (Pas-de-Calais). La parole de M. Carayon vous juge et vous exécute. (Longue interruption.)

M. Challemel-Lacour. Une pièce de cette nature qui paraît avoir frappé l'attention...

Quelques membres à droite. Il y avait bien de quoi !

M. Cornélis de Witt. Elle n'avait pas frappé la vôtre !

M. Blavoyer. Je demande la parole.

M. Challemel-Lacour. Une pièce de cette nature, qui devait si vivement frapper l'attention de celui qui l'a reçue et qui l'a trappé en effet, ne se perd point ; on la garde : donc elle existe. Qu'on veuille bien faire une enquête... (Très-bien ! à gauche), chercher la lettre, la produire et nous verrons alors quelle explication favorable ou défavorable on peut en donner. (Exclamation à droite.)

M. le comte Rampon. Eh bien, donnez-moi votre parole d'honneur d'honnête homme que vous ne l'avez pas écrite, et je vous croirai. (Bravo ! bravo ! à droite.)

M. Maurice. Au lieu de défendre l'honneur de la France, dont vous parliez tout à l'heure, vous la couvrez de honte !

M. Tirard et quelques autres membres se tiennent dans le couloir de gauche et prononcent avec vivacité des paroles que le bruit empêche d'entendre.

A droite : En place ! en place !

M. le président invite les membres qui se tiennent debout de chaque côté de la tribune à reprendre leur place. — Le silence se rétablit peu à peu.

M. Challemel-Lacour. Qu'on fasse cette enquête sur un fait qui, vu sa gravité, s'il doit être interprété comme on l'inter-